

Budget 2013 : premiers éléments.

En ces temps d'austérité, le Gouvernement ne manque pas d'insister sur l'importance des moyens qui sont accordés dans le cadre du budget 2013 à destination des personnes dites handicapées, 6,3 % pour le Projet de loi de finances de l'État et 3,3 % pour le Projet de loi de finances de la Sécurité Sociale.

Mais en réalité, ces augmentations, pour réelles qu'elles soient, ne sont pas l'expression d'un coup de pouce supplémentaire accordé par l'actuel Gouvernement à chaque personne dite handicapée, dans la mesure où les 6,3 % de crédits supplémentaires sont la conséquence directe de la croissance du nombre d'ayants droits à l'AAH, soit plus de 19 % entre 2006 et 2011, et de la dernière partie de la revalorisation de 25 % en cinq ans décidée par le précédent gouvernement en réponse à la mobilisation des personnes dites handicapées, faisant passer l'allocation de 621,27 € au 31 décembre 2007 à 776,59 € au 1er septembre 2012.

Progression, il faut le souligner, que dans le même temps le précédent gouvernement a tenté d'endiguer par la réforme -- réglementaire et non législative, précisons-le -- de l'AAH visant à exclure du bénéfice de l'allocation un certain nombre de personnes dites handicapées pour une colonie attendue de 74 millions d'euros !

Allocation qui reste toujours, rappelons-le, en dessous du seuil de pauvreté et qui ne sera en 2013 revalorisée qu'au 1er septembre, rythme de revalorisation revenant au bon vieux temps !

Quant au budget consacré à l'emploi des personnes dites handicapées via le financement des « entreprises adaptées », le nouveau Gouvernement se contente d'honorer le plan triennal du précédent gouvernement, via le financement de 1000 aides au poste supplémentaires tandis que les « établissements et services d'aide par le travail » ne connaissent pas de crédits nouveaux hormis l'évolution des crédits destinés à la revalorisation de la masse salariale pour le montant « faramineux » de 1 % tandis que le plan d'aide à l'investissement pour les 1400 établissements et services est ramené à 2,5 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2012 ! L'examen de ce budget, retréci comme une peau de chagrin dans ce domaine, permet de mesurer combien la volonté du législateur de la loi de 1987 sur l'emploi des travailleurs dits handicapés n'a pas été respectée.

En effet il avait été décidé à l'époque que les financements de l'Agefiph en provenance des contributions des entreprises ne respectant pas le quota d'embauche devaient venir financer en complément l'action de l'État, et non en substitution comme cela n'a cessé de se faire sous tous les gouvernements successifs depuis cette époque alors même que les crédits consacrés par cet organisme ne permettent bien évidemment pas de couvrir l'ensemble des besoins des candidats dits handicapés à l'emploi.

Quant aux faibles 3,3 % d'augmentation des crédits figurant dans le Projet de loi de la sécurité sociale -- certes en progression par rapport à l'année précédente où ils avaient connu une progression de 2,1 % seulement -- soit 286 millions d'euros sur un budget global consacré aux établissements et services pour personnes dites handicapées de 8,7 milliards d'euros, ils ne couvriront que l'ouverture progressive en 2013 des 3000 places dont la création figure au programme courant jusqu'en 2014 et la gestion des places existantes pour lesquels le budget accordé est inférieur de 0,4 % à l'inflation prévue.

C'est dire la contrainte budgétaire qui pèsera sur la gestion du Mouvement associatif contraint de pallier les insuffisances de budget par des opérations d'appel à la charité publique !